

FORMATION PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) DE NIVEAU 1

Cette formation apporte aux candidats les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de PCR définies aux articles 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Objectifs opérationnels

- Assurer la mission de Conseiller en Radioprotection (CRP) pour les activités dépendant du niveau 1 secteur rayonnements d'origine artificielle.
- Identifier et analyser les risques liés à la détention de sources radioactives.
- Mettre en oeuvre les mesures et les moyens de prévention pour le maîtriser
- Appliquer les mesures de sécurités et de protections
- Obtenir les documents nécessaires à la détention d'une source radioactive ionisante (dossier ASN), nécessaires au bon fonctionnement des

Public Concerné

Toute personne souhaitant détenir un appareil à fluorescence X au sein de leur établissement

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Prérequis

Suivre cette formation exige d'avoir 18 ans et maîtriser la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.

Parcours pédagogique

Rayonnements ionisants et effets biologiques

- Constituants de la matière
- Phénomènes liés à la radioactivité et aux rayonnements ionisants d'origine électrique
- Interaction des rayonnements avec la matière
- Effets biologiques
- Sources d'exposition pour l'homme
- Sources d'exposition naturelles et artificielles – ordre de grandeur et comparaisons
- Type, grandeurs et unités de l'exposition

Radioprotection des travailleurs

- Principes de radioprotection
- Calculs de doses et de débits de doses
- Vérification théorique de la protection des EPC et EPI
- Appareils de mesures de la radioprotection

Environnement administratif, technique et réglementaire lié à la radioprotection des travailleurs, du public et de l'environnement

- Organisation de la radioprotection dans un établissement
- Evaluation des risques liés aux rayonnements ionisants et protocoles pour la définition et la délimitation des zones réglementées
- Etudes de poste
- Fiches d'exposition
- Dossiers administratifs (déclaration/autorisation)
- Procédures de contrôles de radioprotection adaptées
- Organisation de la surveillance dosimétrique individuelle et d'ambiance
- Moyens pour la formation interne
- Gestion des situations anormales et d'urgence
- Transports : gestion de l'expédition, transport et réception de colis excepté et mesures particulières en cas de Co activité

Cette formation est réalisée en partenariat avec FORMA2E

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, de débats, d'échanges ainsi que d'activités d'application et de mises en situation.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur certifié et expérimenté.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en fin de formation sur la base de questionnaires individuels types QCM.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels de l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant ainsi que d'une Attestation de compétence d'une durée de validité de 5 ans.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com